Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A72/62**
Points 15.1 et 15.2 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2019**

Informations générales sur la situation financière : budget programme 2018-2019

Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2018-2019, avec les états financiers vérifiés pour 2018

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité a salué le rapport présentant des informations générales sur la situation financière au regard du budget programme 2018-2019[1] ainsi que le rapport relatif aux rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2018-2019, avec les états financiers vérifiés pour 2018.[2] Il a apprécié que l'ensemble du budget programme de base approuvé soit financé à 103 %, bien que des inégalités persistent entre les programmes et entre les bureaux.

2. Le Comité a également noté avec satisfaction que les recettes étaient plus élevées en 2018 qu'en 2017. Il s'est toutefois inquiété de la disparité du financement entre les programmes et entre les bureaux, et a demandé au Secrétariat de prendre des mesures pour y remédier. Le Secrétariat a expliqué que la nouvelle structure budgétaire intégrée proposée pour l'exercice 2020-2021 devrait permettre d'améliorer les projections concernant les contributions volontaires et ainsi de renforcer la souplesse du financement grâce à un dialogue éclairé, et il a suggéré que le Secrétariat et les États Membres pourraient collaborer pour tenter de régler cette question.

3. En outre, le taux d'exécution pour les programmes de base étant de 50 % à la fin mars 2019, le Comité a craint que le budget programme 2018-2019 ne soit pas totalement exécuté d'ici à la fin de l'exercice. Le Secrétariat a noté que l'exécution s'était déjà améliorée depuis la préparation du rapport et qu'elle était maintenant conforme au taux rapporté pendant l'exercice précédent. En outre, des mesures sont prises dans les bureaux régionaux et au Siège pour améliorer l'exécution.

---

[1] Document A72/34.

[2] Documents A72/35, A72/36 et A72/INF./5.

4. En réponse à des observations concernant le non-respect des délais s'agissant des rapports destinés aux donateurs, le Secrétariat a indiqué que l'Organisation gérait des milliers de dotations, et que le respect des diverses exigences concernant l'établissement des rapports demandait beaucoup de temps et d'investissement en termes de ressources humaines. Le Comité a noté que des progrès considérables avaient été accomplis pour améliorer la situation, mais que le Secrétariat devrait envisager de recourir à des outils novateurs ou à des méthodes novatrices susceptibles de rendre le processus d'établissement des rapports plus efficace. Le Secrétariat a convenu de cette approche et a indiqué qu'il tenterait de collaborer avec les États Membres et les donateurs afin de mettre au point des mécanismes rationnalisés et des modèles standardisés pour l'établissement des rapports.

5. Le Comité a apprécié la solidité des contrôles internes récapitulés dans la déclaration sur le contrôle interne et les améliorations notables qui ont été apportées dans le domaine de la coopération financière directe. Le Secrétariat a noté que ceci avait été relevé lors de l'évaluation de l'OMS effectuée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).

6. En réponse à une demande tendant à ce qu'un résumé d'orientation soit réintroduit dans les états financiers vérifiés, le Secrétariat a confirmé que le rapport financier correspondant au prochain cycle en comporterait un.

7. Le Comité a pris note des mesures prises pour maîtriser les dépenses au titre du fonds de l'Assurance-maladie du personnel et a appuyé la mise en œuvre de stratégies pour gérer le passif de l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

8. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport sur les résultats de l'OMS à mi-parcours, axé sur les réalisations au niveau des pays. Il a recommandé que les rapports futurs comportent non seulement des informations sur les succès et les réalisations, mais aussi des analyses des difficultés auxquelles le Secrétariat est confronté et les domaines d'activité pour lesquels il existe des risques potentiels.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

9. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A72/35 et A72/36, et d'adopter le projet de décision suivant :

> La Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur les résultats de l'OMS au regard du budget programme 2018-2019 et les états financiers vérifiés pour 2018 ; [1] et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé,[2] a décidé d'accepter le rapport sur les résultats de l'OMS au regard du budget programme 2018-2019 et les états financiers vérifiés pour 2018.

= = =

[1] Documents A72/35, A72/36 et A72/INF./5.

[2] Document A72/62.